

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

77123

Objet

URBANISME & CONSTRUCTION  
ZONE COMMERCIALE  
Aliénation de terrains  
M. CHABANNE

DATE DE CONVOCATION

~~26 septembre 1977~~

DATE D'AFFICHAGE

~~26 septembre 1977~~

Nombre de conseillers  
en exercice 27

Nombre de présents 20

Nombre de votants 26

# Extrait du Registre des Délibérations

## DU CONSEIL MUNICIPAL

### COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante dix sept  
le trente septembre à 17 heures 30  
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la  
présidence de M. Monsieur TETARD

Etaient présents : MM. TETARD, DUFOUR, Melle FOUCHE, MM. BUJARD,  
BOUCHET, LIS, BOUTET, NAULIN, MAURELLET, FABER, BOISARD, GUICHAOU,  
VIAUD, BOULAN, BROTRÉAU, BERLAND, TAP, Mme TACQUET, MM. PELLETIER  
CABAL.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. COLLE par M. TETARD, PAPEAU par M. GUICHAOUJA,  
DUFEIL par M. MAURELLET, POUGET par M. BUJARD, POUMAILLOUX par Me  
DUFOUR, MONTRON par Melle FOUCHE.

Absents : MM. LACHAUD

M. PELLETIER

a été élu Secrétaire.

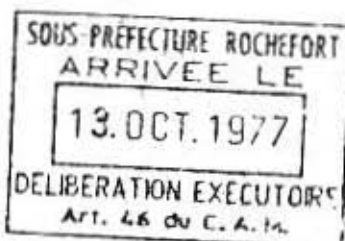
M. le Rapporteur expose :

La Ville de ROYAN dispose de parcelles de terrains dans le  
cadre de la Zone Commerciale implantée en bordure de la R.N. 150.

M. CHABANNE agissant en qualité de Président Directeur Général  
pour le compte du garage RICHARD S.A. représentant la firme SIMCA,  
d'une part et Madame POPULAIRE Simone née GODET, d'autre part, ont  
manifesté leur intention de solliciter l'aliénation à leur profit  
de parcelles de terrains.

Rien ne s'oppose à ce que satisfaction soit donnée aux  
intéressés sous réserve de l'acceptation du prix de cession fixé à  
50 F. le mètre carré hors taxe.

M. le Rapporteur propose à l'Assemblée Municipale de se pronon-  
cer favorablement sur l'aliénation desdites parcelles aux conditions  
précitées.



./.

ouï l' exposé de M. le Rapporteur,  
Vu les plans des lieux et parcellaire  
Vu les promesses d'achat souscrites par M. CHABANNE, d'une part et  
Mme POPULAIRE, d'autre part,

Considérant l'intérêt que présente pour la Ville l'implantation  
de nouvelles activités dans la zone commerciale :

DECIDE :

- d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint agissant par délégation à conclure et signer l'acte de vente, objet de l'aliénation à l'amiable au profit de :
- M. CHABANNE une parcelle de terrain d'une superficie approximative de cinq mille mètres carrés (5.000m<sup>2</sup>) cadastrée section CI n° 372p moyennant le prix global unitaire de cinquante francs le mètre carré (50 F.) hors taxe, étant précisé que le règlement fera l'objet d'un versement unique à la signature de l'acte.
- .....
- que l'acte concrétisant l'opération sera dressé en l'étude de Me BARDE notaire à ROYAN
- que les frais et honoraires du notaire et du géomètre seront à la charge des intéressés.
- que la recette correspondante aux aliénations précitées sera perçue par la Ville de ROYAN, au titre du Budget Primitif 1977, chapitre 908, article 2.100

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits  
Ont signé au registre MM. les Membres présents

POUR EXTRAIT COMMUNAL  
Pr le Maire  
L'Adjoint Délégué,  